

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CIC CH - CORPORATE BOND EURO - SWISS FOCUS, classe B (LU0111725478)

un compartiment de CIC CH

Société de gestion : Conventum TPS partie de BLI - Banque de Luxembourg Investments

## Objectifs et politique d'investissement

### Objectifs

L'objectif d'investissement du compartiment consiste à réaliser à moyen terme une plus-value supérieure à celle d'un placement obligataire en euros.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins les deux tiers de son actif net

#### a) dans des obligations

- à taux fixe ou variable
- d'émetteurs notés entre AAA et B-, mais dont la moyenne pondérée est au moins égale à BBB-. La notation Standard & Poor's utilisée est représentative des notations comparables
- libellés dans une devise européenne, hors CHF
- dont les émetteurs entretiennent un lien étroit avec la Suisse, mettent fortement l'accent sur la Suisse, et se définissent comme des émetteurs 1) dont la direction est établie en Suisse, ou 2) dont le siège est sis en Suisse, ou 3) dont la première introduction en Bourse a eu lieu en Suisse, ou 4) dont la devise de reporting est le CHF

b) ainsi que dans des titres de créance de rang inférieur à long terme (CoCo-Bonds, obligations de type "Contingent Convertible Capital Instrument") (à concurrence de maximum 20% de son actif net)

Les actifs restants peuvent être placés dans des obligations qui ne respectent pas les critères susmentionnés (notation, devise et/ou situation).

Le compartiment peut investir, en outre, jusqu'à 10% dans des parts de fonds de tout type de placement.

Le compartiment peut investir dans des produits structurés, des produits dérivés, des certificats et des indices, conformément aux restrictions énoncées dans le prospectus et aux limites fixées par la loi.

Le compartiment peut également investir à titre accessoire et de façon temporaire dans des liquidités. Il peut aussi investir temporairement et accessoirement dans des instruments du marché monétaire.

Par ailleurs, le compartiment peut recourir à des produits dérivés afin de se prémunir contre une évolution défavorable des marchés sur lesquels il investit ou dans le but d'optimiser sa performance.

Le portefeuille est géré activement d'une manière discrétionnaire sans utiliser une valeur de référence (benchmark).

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

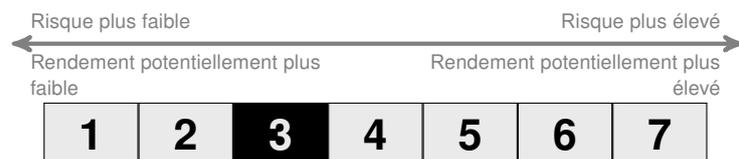
L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

### Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 3-5 années.

## Profil de risque et de rendement



### Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe B sont classées dans la catégorie 3, car la valeur de l'action peut évoluer moyennement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être modérés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.

- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

### Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- La concentration du compartiment sur une zone géographique implique le risque que des événements touchant la zone géographique en question peuvent affecter négativement la valeur de l'ensemble du portefeuille du compartiment.
- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.

### Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur le site internet [www.conventumtps.lu](http://www.conventumtps.lu).

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	5,00%
<b>Frais de sortie</b>	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,23%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de

son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Cette classe d'actions autorise la conversion en actions d'une autre classe du même compartiment ou d'un autre compartiment. Une commission de conversion d'un montant maximum de 1.00% est facturée au titre de la conversion d'actions.

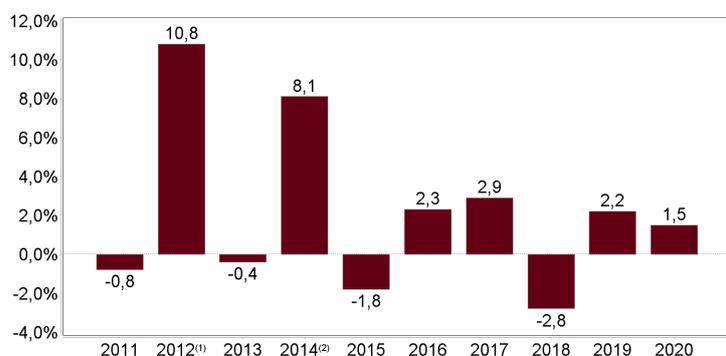
Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2020. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "von der Gesellschaft zu tragende Kosten (frais à charge de la société)" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur [www.conventumtps.lu](http://www.conventumtps.lu).

## Performances passées



(1) Les performances passées jusqu'au 10.12.2012 ont été générées avec une politique d'investissement différente.

(2) Les performances passées jusqu'au 01.03.2014 ont été générées avec une politique d'investissement différente.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2000.

La classe d'actions a été lancée en 2004.

## Informations pratiques

### Dépositaire

Banque de Luxembourg

### Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de CIC CH peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur [www.conventumtps.lu](http://www.conventumtps.lu).

Le prospectus, les derniers rapports annuel et semestriel du fonds sont disponibles en allemand. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet [www.conventumtps.lu](http://www.conventumtps.lu). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

### Responsabilité

La responsabilité de CIC CH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

### Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

### Informations spécifiques

Le compartiment CIC CH - CORPORATE BOND EURO - SWISS FOCUS peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de CIC CH qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Conventum TPS partie de BLI - Banque de Luxembourg Investments est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08.02.2021.